



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 18/07/2020

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Alain DUFRENE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Hélène HEROGUER

DELIBERATION N°2020/3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Aimé DUQUENNE, ancien Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se présenter comme suit avant affectation des résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Olivier TURPIN, signale que les écritures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier principal de Villeneuve d'Ascq et qu'elles sont conformes.

Réalisations recettes	597,49 €
Réalisations dépenses	2.257,00 €
Négatif de clôture au 31 décembre 2019	- 1.659,51 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2018	6.879,12 €

Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2019	5.219,61 €
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations recettes	0 €
Réalisations dépenses	0 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2019	0 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2018	4.725,90 €
Excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2019	4.725,90 €

Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)	0,00 €
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	0,00 €

Excédent de financement 2019	4.725,90 €
------------------------------	-------------------

Comptes annexes : néant.

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débuts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 8 voix pour (Aimé DUQUENNE, Maire sortant n'a pas pris part au vote) - 0 voix contre - 0 abstention, décide **d'approuver** le Compte Administratif 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN